

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 22 juin 2021

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 22 juin 2021 à 18h00 sous la présidence de Mme Muriel COLOMBO .

Présents : Mme Muriel COLOMBO, M. Jean-Philippe BOLLE, M. Arnaud BERNEZ, Mme Sylvie BABIGEON (visioconférence), Mme Estelle MERCIER (visioconférence)

Absent(es) excusé(es) : M. Mathieu KLEIN, Mme Florence LEGROS, M. Nathan ROY, M. Michel FICK,

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

M. Mathieu KLEIN à Mme Muriel COLOMBO
M. Nathan ROY à M. Jean-Philippe BOLLE
à M. Michel FICK à M. Arnaud BERNEZ

Secrétaire de séance : M. Arnaud BERNEZ

Objet : Approbation du plan préventif de rétablissement

Vu la directive européenne 2014/59/UE BRDD sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances,

Vu les textes de l'EBA (Autorité bancaire européenne),

Vu l'article L 613-35 du Code Monétaire et Financier modifié par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015,

Vu l'arrêté du 11/09/2015,

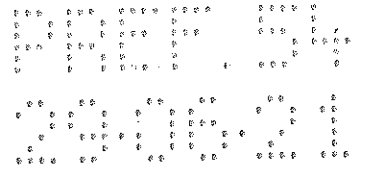
Vu la recommandation de la BCE du 05/02/2016,

Considérant que ces différents textes imposent aux établissements de crédit l'élaboration de Plans Préventifs de Rétablissement visant à éviter les défauts en cas de crise grave,

Considérant que le Crédit municipal de Nancy est un établissement de crédit,

Vu la délibération 2017/014 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 mai 2017 approuvant le Plan Préventif de Rétablissement du Crédit Municipal de Nancy,

Vu la transmission du 1er Plan Préventif de Rétablissement du Crédit Municipal de Nancy à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en date du 14 juin 2017, ainsi que de ses différentes actualisations annuelles,

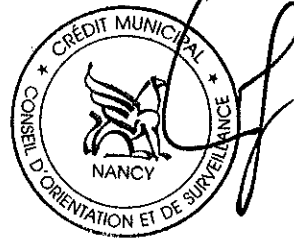


Vu le rapport ci-joint en annexe,
Après discussions, le Conseil, à l'unanimité :

-Approuve le PLAN PREVENTIF DE RETABLISSEMENT actualisé

Ce plan fera l'objet d'une mise à jour - toujours validée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Nancy - en cas de modification significative d'une de ses composantes.

Pour extrait conforme,
Muriel COLOMBO, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance



Transmis au contrôle
de légalité le 23/06/2021
Affiché le 29/06/2021